

2026

10^e édition

Portrait social

Caf de Bourgogne-Franche-Comté

ALLOCATIONS
FAMILIALES

Cafdata



42 %

PERSONNES
COUVERTES

504 500

ALLOCATAIRES

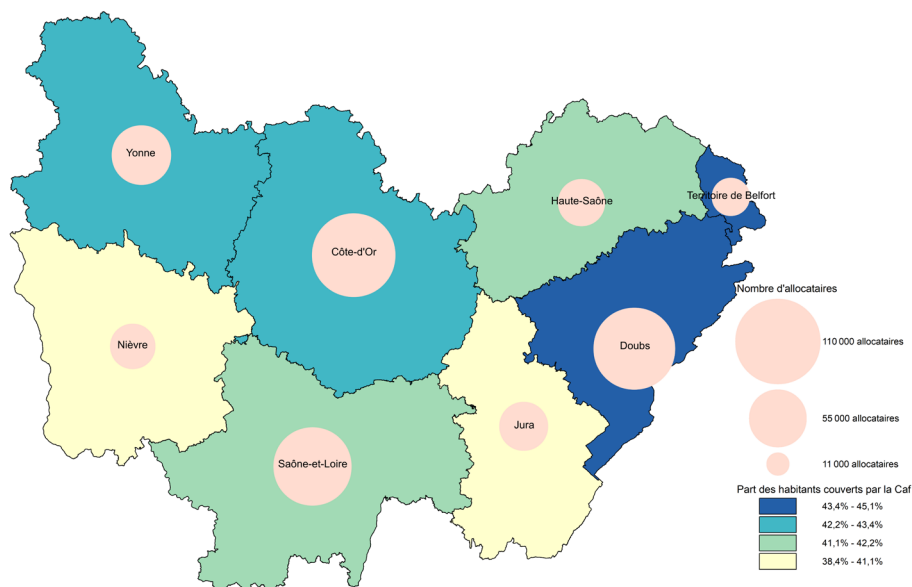
Dans la région Bourgogne France Comté, en juin 2025, **1 174 000 habitants sont couverts** par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **42 % de la population totale**. Sur le territoire, ce taux varie de 38 % pour la Nièvre à 45 % pour le Territoire de Belfort (47 % au niveau national).

La région se caractérise par une **proportion plus importante de familles isolées sans enfant** (48 % dans la région, 47 % au niveau national). En revanche, la **part des familles monoparentales est plus faible sur le territoire** (15 % dans la région, 16 % au niveau national).

22 000 étudiants bénéficient d'une aide, soit 4% de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. **13 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales** (14 % au niveau national). 157 000 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324 €. 149 000 enfants vivent au sein de ces foyers précaires.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de Bourgogne-Franche-Comté

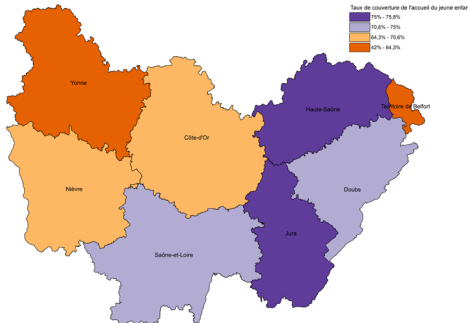
Petite
enfanceEnfance et
parentalitéLogement et
cadre de vieSolidarité
et insertionZoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

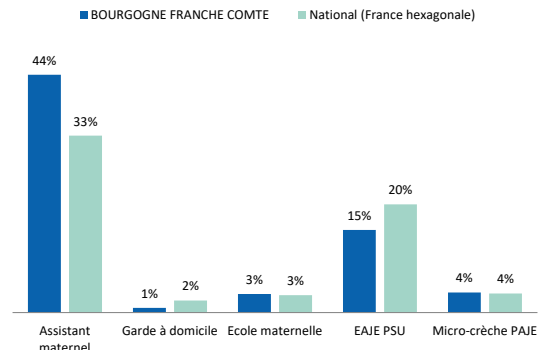
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

Les Caf de la région Bourgogne-Franche-Comté soutiennent l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. En 2023, **51 000 places sont disponibles pour les familles**. La région, avec **68 places offertes pour 100 enfants**, dépasse la capacité d'accueil de la France de 7 points (au niveau national : 61 places pour 100 enfants). **Les assistants maternels proposent 33 400 places, soit 44 places pour 100 enfants** (33 % au niveau national).

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE et Micro-crèches s'élève à 14 400 places, soit 19 % du nombre d'enfants de moins de trois ans. Les places PSU représentent près de 15 % de l'offre d'accueil et les places PAJE près de 4 %.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

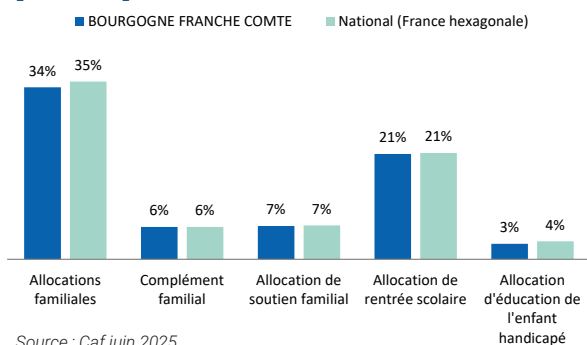
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

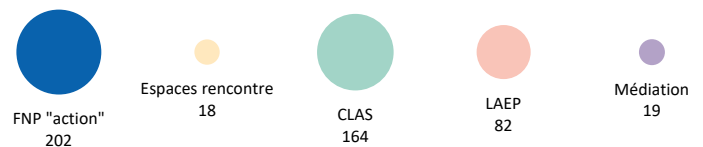
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf juin 2025

- **34 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 6% obtiennent un complément familial,
- **21 %** reçoivent une aide visant à assumer le coût de la **rentrée scolaire** pour les enfants,
- **7 %** perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant **privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents**,
- **3 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un **enfant handicapé**.

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

Les Caf de la région témoignent également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

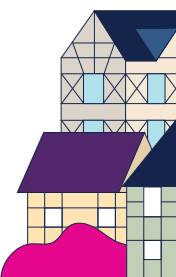
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parent

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

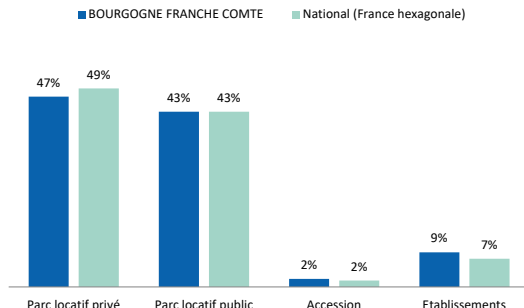




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, 203 400 foyers de la région reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 378 000 personnes, soit 14 % de la population totale de la région Bourgogne-Franche-Comté. La région se caractérise par une proportion inférieure au niveau national de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif privé (47 % vs 49 %).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Bourgogne Franche-Comté	National
parc Locatif Privé	233 €	243 €
parc Locatif Public	223 €	237 €
Accédants	174 €	188 €
Établissement	210 €	221 €

Source : Caf juin 2025

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans la région par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -10€ à -14€.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du **Revenu de Solidarité Active (Rsa)** à 58 000 foyers sur le territoire.
- **178 000** allocataires de la région bénéficiaires de la **Prime d'Activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 35 % des foyers allocataires de la région (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la **Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour 14 700 foyers en 2025**. **61 300** personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés (Aah)**. 55 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

58 000

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

21 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

58 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

11 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



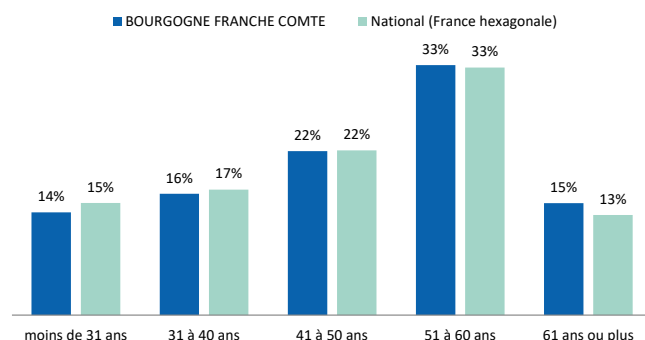
ZOOM | AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

61 300 personnes bénéficient de l'Allocation aux Adultes Handicapés dans la région en juin 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 49,53 millions d'euros dans la région pour un montant moyen de 808€ (831€ au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension de retraite, d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous conditions ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

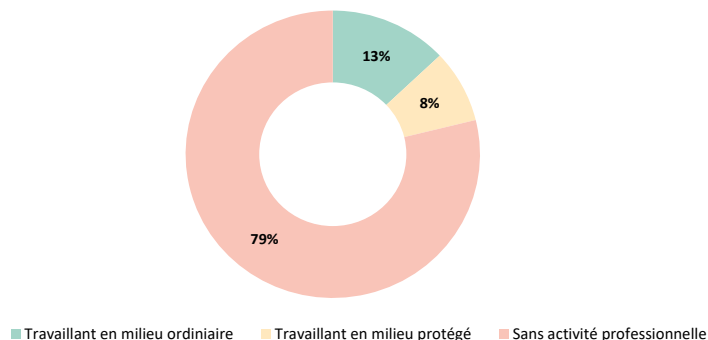
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

51 % des bénéficiaires de l'AAH ont un taux d'incapacité d'au moins 80 % dans la région (47 % au niveau national).
13 % des bénéficiaires de l'AAH travaillent en milieu protégé (7 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

45 % des bénéficiaires perçoivent l'AAH à taux réduit (41 % au niveau national). Bien que 61 % des allocataires de l'AAH sont sans activité professionnelle, certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la CPAM, rentes ...).

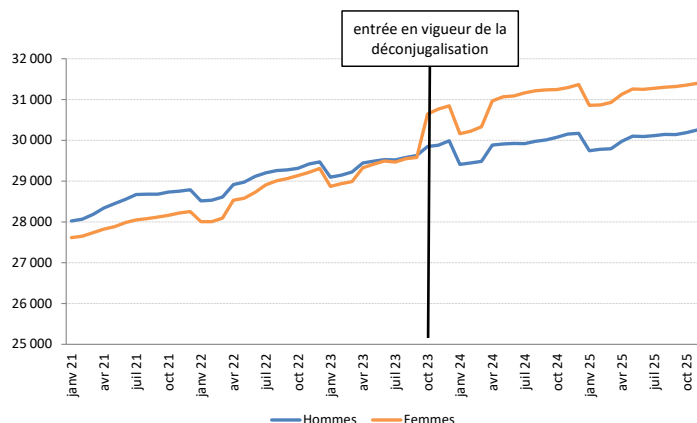
Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans la région comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

Celle appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.

Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples* ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

*27 % des allocataires AAH de la région sont en couple.



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025